

Assurance-chômage—Loi

M. Orlikow: J'ai entendu ce qu'a dit le député de Provencher (M. Epp). Mes observations ont eu plus de rapport avec le bill jusqu'ici que celles de la plupart de ses collègues aujourd'hui.

J'aimerais montrer à quel point le gouvernement libéral s'est éloigné de l'engagement qu'il avait pris pour assurer le plein emploi la dernière fois qu'on a apporté des modifications importantes à la loi en 1971. J'aimerais citer quelques phrases du discours prononcé par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration d'alors, le député de Lincoln, quand il a présenté le bill sur l'assurance-chômage en 1971. Il a dit notamment:

Nous nous proposons, en bref, d'en faire assumer le coût, jusqu'à un certain niveau, auquel je reviendrai dans un instant, par l'employeur et l'employé.

Il a dit ensuite:

... l'employeur et l'employé verseront tous deux leurs cotisations lorsque le taux de chômage au pays sera inférieur à 4 p. 100... taux au-dessus duquel l'État versera une contribution. Mais jusqu'à ce niveau, 4 p. 100, l'employeur et l'employé financeront le régime.

Plus loin dans son discours il a affirmé:

S'il arrive que le taux du chômage atteigne 6 p. 100, cela signifiera une injection de quelque 200 millions de dollars dans l'économie de la part du gouvernement, par l'entremise des chômeurs.

Sauf erreur, à cette époque le taux de chômage était de 6 p. 100. Il a encore ajouté:

Étant donné qu'on a beaucoup parlé du chiffre de 4 p. 100, j'aimagine que quelqu'un va laisser entendre que le gouvernement considère ce chiffre comme un taux de chômage acceptable au Canada. Ce n'est pas mon critère. Comme tout le monde, j'estime que le taux de chômage acceptable est le minimum possible.

Et il a enchaîné:

Nous avons utilisé le chiffre de 4 p. 100 parce que d'après les calculs de nos ordinateurs, il représente une participation raisonnable du gouvernement à la Caisse d'assurance.

Aujourd'hui, le taux de chômage est le double de ce qu'il était en 1971 au moment où le député de Lincoln était ministre. Je ne l'ai pas entendu se plaindre de l'inacceptable taux de chômage d'aujourd'hui, en rappelant ce qu'il était en 1971. Quand le député a fait le discours dont je viens de citer des passages, le taux de chômage était sensiblement plus élevé que 4 p. 100 et il n'a cessé de croître depuis lors. Loin de formuler une stratégie industrielle pour moderniser notre industrie manufacturière afin d'assurer de l'emploi à nos jeunes, plus instruits, loin de réduire les impôts et de diminuer les taux d'intérêt de manière à accroître le pouvoir d'achat des Canadiens, ce qui finirait par créer des emplois, les gouvernements libéraux se sont contentés de remanier sans cesse la loi de l'assurance-chômage pour empêcher les chômeurs de toucher des prestations, pour les rendre de plus en plus inaccessibles, et le reste.

M. Benjamin: Où était Mackasey quand nous avions besoin de lui?

M. Orlikow: Oui, où est-il maintenant quand nous avons besoin de lui? Au cours de la dernière campagne électorale, le Nouveau parti démocratique a demandé la présentation d'un projet de loi favorisant le plein emploi dans lequel on aurait établi que le chômage serait de 6 p. 100 en 1982 et de 4 p. 100 en 1984. Notre pays ne peut se permettre d'entretenir plus de un million de chômeurs. Aujourd'hui, le taux de chômage est de 8 p. 100. Par le passé, on considérait que le plein emploi

était atteint même si le chômage était de 4 p. 100. On estime avoir perdu cinq milliards de dollars par année par manque de production de biens et de services. De ce fait, les recettes fiscales fédérales sont de un milliard inférieures à ce qu'elles devraient être et nous versons cinq milliards en prestations de chômage.

Quelle est la solution qu'offre le gouvernement à cette catastrophe? Le gouvernement se propose de réduire de 85 millions, soit de 281 à 192 millions, les crédits qu'il consacre à la création d'emplois. Les programmes de création d'emplois annoncés jusqu'ici par le gouvernement sont comme d'habitude trop insignifiants et trop tardifs. Les programmes de création d'emplois qui ont été adoptés ne sont pas suffisamment importants pour avoir véritablement un effet sur le système économique. Le programme Canada au travail et le programme Jeunesse Canada au travail ont été conçus de manière à remédier aux inégalités régionales, et c'est pourquoi le Québec et les provinces de l'Atlantique ont obtenu la part du lion des fonds disponibles. Nous ne nous plaignons pas, car ces provinces ont le plus grand nombre de chômeurs et le taux le plus élevé de chômage, mais les emplois qui y ont été créés l'ont été pour la plupart à court terme et temporaires. Ces emplois ont surtout été créés dans le cadre de projets d'embellissement des campagnes et des villes qui, tout nécessaires et utiles qu'ils sont, n'ont pas élargi le système économique de manière à lui permettre d'accueillir notre population active croissante.

● (2100)

Nous avons observé que les libéraux comme les conservateurs avaient tendance à rejeter le blâme de l'échec de notre économie à créer les emplois nécessaires tout d'abord sur les chômeurs, et deuxièmement sur les travailleurs, en faisant peser de plus en plus sur l'employeur et l'employé le fardeau du coût des prestations d'assurance-chômage.

Historiquement, la caisse d'assurance-chômage s'est alimentée à deux sources, les cotisations des employeurs et des employés, et les avances du gouvernement du Canada.

Lorsqu'en 1971 le gouvernement a fait adopter les principales modifications à la loi sur l'assurance-chômage, il est parti du principe que le chômage allait se maintenir en moyenne à 4 p. 100 tout au long de la décennie. Lorsque le chômage se maintient en deçà du taux de 4 p. 100, les prestations sont défrayées, comme je l'ai dit, grâce aux cotisations des employeurs et des employés, et le gouvernement fédéral intervient pour combler l'écart lorsque le taux de chômage dépasse 4 p. 100. La loi stipulait que lorsque les cotisations étaient plus que suffisantes pour payer les prestations, le montant des cotisations devrait baisser. Au lieu de cela, le gouvernement a augmenté le montant des cotisations au cours des années et a modifié la loi à cette fin de manière à s'en servir pour payer les programmes que le gouvernement lui-même devait initialement défrayer.

Avant d'exposer brièvement comment le gouvernement a procédé, je signale que le député de Lincoln qui, en sa qualité de ministre à l'époque, a présenté la loi de 1971, a défendu les modifications apportées depuis 1971, modifications qui sont pourtant allées à l'encontre du but donné à la loi en 1971.